



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
26 mars 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

038-2025 - BUDGET PRIMITIF 2025

7.10. Divers

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux,

Vu la délibération 80/2022 du 24 mai 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires lors du conseil municipal du 4 mars 2025,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 présenté à la Commission des finances le 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 24 voix pour et 3 abstentions (M. MATEU, Mme DUFOURT, M. FABRE) :

➤ Adopte le budget primitif 2025 avec reprise des résultats de l'année 2024 arrêté aux montants suivants :

- ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 704 191,96 €
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement : 5 331 391,12 €

➤ Dit que ce budget est voté au niveau du chapitre,

La note brève et synthétique est jointe en annexe à la présente délibération.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le
site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>